

Réf.	2025	CCAS	8
------	------	------	---

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
24/03/2025	24/03/2025	10	8	9

L'an deux mille vingt-cinq le trente-et-un mars à 18h, le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni 42, Grande Rue à Breuillet, en salle du Chapitre, en présence de Mme Isabelle PEREZ, Vice-Présidente du CCAS de Breuillet.

**Etaient présents :** Mesdames PEREZ, COCHET, JACQUEMIN (pouvoir de Mme MAYEUR), DELAUNAY, LALEUF, Messieurs MAHE, GE, BEVE.

**Etaient absents :** Madame MAYEUR (excusée), Monsieur HILLION (absent).

Mme JACQUEMIN a été élue Présidente de séance  
Mme COCHET a été élue secrétaire.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12.

Vu le compte administratif 2024 du CCAS de Breuillet, approuvé par délibération du Conseil d'Administration au cours de cette même séance.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame La Présidente et après en avoir délibéré :

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du CCAS à la section de fonctionnement, en recettes, au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté », pour un montant de 31 068.89 €.

DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du CCAS à la section d'investissement, en recette, au chapitre 001 « résultat d'investissement reporté », pour un montant de 6 570.90 €.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Madame la Présidente,

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 15/05/2025 à 16h24

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com